

6. Lorsque je m'échappai il promit solennellement qu'il ne se battrait pas et ne permettrait pas qu'on en vint aux mains, et qu'il ne prendrait jamais les armes.

CHARLES NOLIN.

Assermenté devant moi }
à Régina, T.N.-O., ce }
7e jour d'août 1885. }

HY. LEJEUNE, *juge de paix dans et pour les territoires du Nord-Ouest.*

LA REINE vs JOSEPH ARCAND ET AL.

Canada, }
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Charles Nolin, de la paroisse de Saint-Laurent, district de la Saskatchewan, dans les territoires du Nord-Ouest, étant assermenté, dépose et dit :

1. J'ai eu occasion de connaître intimement la plupart des personnes qui ont pris part à la récente rébellion, ayant été détenu par force et menaces dans le camp des insurgés jusqu'au 26 mars dernier, alors que je réussis à m'échapper.

2. J'ai connu Louis Riel, le chef et l'instigateur de la rébellion ; c'est un homme qui exerçait une influence étonnante sur la population métisse sans éducation, crédule et ignorante, influence telle qu'il est parvenu à les entraîner au mal, en dépit des remontrances et des avis de leurs prêtres qu'elle avait toujours considérés comme ses vrais amis, ses protecteurs et ses guides, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

3. Je fus moi-même, par force et menaces, détenu dans le camp rebelle, et je connais les moyens qu'on employait pour forcer les autres à y venir, et à y rester contre leur volonté et leurs sentiments. Quand c'est une question de vie ou de mort, lorsque d'heure en heure la vie est en danger si on essaie de s'évader, il est vraiment difficile de le tenter. Des espions et des sentinelles étaient postés partout à la porte des maisons où logeaient les personnes suspectes, et toute tentative d'évasion devant, par l'ordre de Riel, être traitée comme un crime punissable de mort ; toute personne qu'on trouvait essayant de s'évader devait être de suite fusillée par ordre de Riel.

4. Riel recourait aux moyens les plus étranges pour s'assurer une influence écrasante sur l'esprit de la population métisse. Ainsi, pour exciter un sentiment de crainte respectueuse dans leur esprit et sans doute pour leur faire croire qu'ils agissaient d'après des instructions divines, il ordonna au commencement de l'hiver à toutes les personnes qui tueraient des animaux de lui en conserver le sang, et depuis le 1er janvier il s'est exclusivement nourri de sang au lieu de viande, ce sang étant cuit avec du lait. Tout cela fit une profonde impression sur ses dupes superstitieuses, et joint à ses prières continuelles, à ses révélations quotidiennes de visions qu'il avait eues la nuit précédente, à la visite des saints et aux conversations fréquentes avec l'Esprit Saint, les pauvres métis étaient intimement convaincus que Riel était l'envoyé de Dieu et que ce serait un péché mortel de refuser de lui obéir et de le suivre comme le chef nommé par Dieu pour les conduire. Ils n'avaient pas conscience qu'ils violaient la loi. Ils croyaient qu'ils ne pouvaient faire de mal lorsque Dieu lui-même, le Saint-Esprit et la Vierge Marie avaient envoyé un serviteur choisi et un représentant pour les conduire et les guider. Il n'en fallait pas plus pour les induire à mépriser l'avis et les prières des bons prêtres qui les avaient dirigés, eux et leurs ancêtres, depuis des générations.

Riel avait un livre qu'il lisait ou dans lequel il prétendait lire pour convaincre le peuple du caractère sacré de sa mission. Il l'appelait les "prophéties de Sainte-Brigitte, une grande sainte irlandaise qui, disait-il, avait prédit, il y a des centaines d'années, tout ce qui devait arriver pendant les années 1885 et 1886. Il disait qu'elle avait prédit que la méchanceté du monde était devenue si grande que, depuis le chef de Rome en descendant, les pouvoirs de la terre seraient détruits, même le gouvernement du Canada. Les maîtres du monde seraient détruits et engloutis dans un tourbillon général de destruction. Sainte-Brigitte avait prédit que Dieu avait désigné un nouveau Sauveur pour racheter l'humanité de la destruction finale et rétablir la paix,